

4 juillet 2001

Le quatre juillet deux mil un, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire.

Présents : R BORDERON - Mme DE CREPINSEK - M F ALLARY -
M L PHELIPPEAU - M B BOUCHET - M J. MAZIERE - M A FERRET
M G. JOSEPH - M J. HOCQUET - M B BOURREAU - M T ROSSIGNOL -
Monsieur Joël MAZIERE a été élu secrétaire.

**Orde du jour : modification des statuts de la Communauté de Communes
d'Horte de Lavalette :
élargissement du bureau communautaire.**

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération prise par la Communauté de Communes d'Horte et de Lavalette en date du 3 mai 2001, décidant de modifier ses statuts en ce qui concerne la composition du bureau communautaire.

Ces modifications doivent figurer à l'article 9 des statuts, qui serait donc rédigé comme suit :

"le bureau est composé comme suit :

- 1 Président
- 6 Vice-Présidents
- 7 autres membres

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent cette modification des statuts de la Communauté de Communes.

Orde du jour : Organisation d'un atelier bois

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'Association RACINE envisage d'organiser à Combiers, un atelier bois - sculpture et arts plastiques - réservé aux enfants de nos écoles, âgés de plus de 6 ans et qui fonctionnerait les mercredis après midi de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de mettre à disposition gratuitement, l'ancienne classe, à partir de la rentrée de septembre 2001.



15.07.2001

Orde du jour : Fixation du loyer de l'ancienne école

Compte tenu des travaux qui seront réalisés cet été, de la convention n° 16.3.3.90.80.415.1.959,
le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter le loyer à 1.790 Frs par mois - soit 272,88 Euros par mois - à compter du 1 août 2001.



13.07.2001

Orde du jour : participation financière voyage La Bourboule

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre du 7 juin 2001 de l'Association Noutousse de Beaussac. L'association organise un voyage à La Bourboule et sollicite une participation de 120 Frs par enfant.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Mr Le Maire à verser la participation pour l'enfant qui fréquente cette école, soit 120 Frs.

Orde du jour : Service "intérim"

Convention d'affectation d'un personnel à une mission temporaire.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion a mis en place un service "intérim" par lequel il recrute des agents non titulaires en vue de les affecter dans les collectivités, soit à une mission temporaire correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel, soit au remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible, soit sur un emploi vacant ne pouvant être immédiatement pourvu selon les conditions statutaires.

Ce service permet la prise en charge par l'ASSEDIC, après le fin de leur engagement, des personnes ainsi recrutées sans que les collectivités aient besoin d'adhérer elles-mêmes à cet organisme.

Il précise que les collectivités qui passent une convention avec le Centre de Gestion pour bénéficier de ce service, doivent lui rembourser la totalité des salaires, charges et autres frais entraînés par le contrat de travail qu'il a conclu avec l'agent titulaire. A cette somme, s'ajoutent, à titre de participation aux frais de gestion, 5,5 % des salaires bruts versés à l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de bénéficier du service proposé par le Centre de Gestion dans les conditions qui viennent de lui être décrites chaque fois que les nécessités du service le justifieront.

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec le Centre de Gestion la convention nécessaire

- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au centre de Gestion en application de ladite convention



13.07.2001

Orde du jour : Modifications des statuts, articles 1 et 6 du Syndicat Intercommunal de la Fourrière.

Madame Crépinsek déléguée, expose que depuis le 29 septembre 2000, 23 communes ont transmis leur demande d'adhésion au Syndicat.

Il s'agit des communes de : Anais, Asnières-sur-Nouères, Bayers, Bignac, Chabanais, Chazelles, Cherves-Châtelars, Coulgens, Genouillac, Guimps, Jurignac, Marthon, Nabinaud, Parzac, Les Pins, Ronsenac, Saint-Amant-de-Nouères, Saint-Ciers-sur-Bonnieure, Saint-léger, Saint-laurent-de-Belzagot-Sers, Vaux-Rouillac et Voeuil et Giget.

Lors des séances du 13 avril et 12 juin 2001, le comité syndical s'est prononcé favorablement sur la demande formulée par les communes énumérées ci-dessus.

Article 1:

En tant que commune adhérente, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'entrée de ces nouvelles communes

Article 6 : modification du bureau comme suit :

Le bureau est composé d'un Président, de cinq Vice-présidents et de six membres.

A l'unanimité, le conseil accepte la composition du nouveau bureau.

13.07.2001

ont signé les membres présents...

~~Joseph~~ ~~copine~~ ~~30-000~~ ~~guy~~

~~A~~ ~~posignac~~